



Déclaration liminaire de la CFDT – EFRP

CAPD du Rhône 2/7/26

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Notre CAPD se réunit aujourd'hui pour examiner les recours relatifs aux refus de temps partiel sur autorisation. Notre organisation syndicale ne comprend pas ces refus. Les arguments d'ordre organisationnel ou le manque de personnels prévisibles pour la rentrée 2026 ne sont pas recevables. Ils reviennent à faire peser sur les personnels les conséquences directes du manque de moyens alloués à notre service public d'éducation.

Il est nécessaire de poser clairement la question : qui est responsable de quoi, et qui assume concrètement ces responsabilités aujourd'hui ? Demander un temps partiel n'est pas une faveur. Pour les agents, cela implique une perte volontaire de rémunération dans un contexte d'érosion continue de leur pouvoir d'achat. Cela se traduit aussi, pour une profession majoritairement féminine, par une perte de trimestres qui impactera leur retraite. Lorsqu'un collègue engage un recours et saisit la CAPD, c'est qu'il s'agit d'une nécessité absolue : professionnelle, personnelle, familiale ou de santé. Le temps partiel choisi est un outil de prévention de l'épuisement professionnel et un garant de la qualité de l'enseignement. C'est donc un outil au service des élèves. En l'absence d'autres dispositifs adaptés, c'est le seul moyen pour les personnels de se préserver.

Cette question des temps partiels s'inscrit plus largement dans celle des conditions de travail et de la responsabilité. L'épisode de canicule extrême que nous venons de traverser a mis en lumière l'impréparation manifeste de notre ministère. Face à un phénomène pourtant prévisible, toutes nos organisations n'ont cessé d'alerter et de faire des propositions, restées sans suite. Aujourd'hui, rien n'est prêt. Les autorités nationales, académiques et départementales ne cessent de se défaire de leurs responsabilités, obligeant les personnels à « bricoler » seuls sur le terrain pour tenir à bout de bras le service public. Niveau impréparation et absence de cadre global de décision, nous avons la désagréable impression de revenir aux grandes heures de la période COVID.

En refusant de prendre des mesures de protection collective, l'administration individualise les risques. Sur le terrain, les conséquences sont graves : hausse des malaises chez les personnels comme chez les élèves, multiplication des passages à l'infirmerie ou aux urgences, et explosion des fiches SST. La santé de tous est mise en danger.

Au quotidien, cette surcharge se double de la gestion de l'école inclusive, où les enseignants doivent faire face à des situations de plus en plus complexes liées aux comportements d'élèves hautement perturbateurs, sans les moyens humains et

institutionnels nécessaires. Et quand ces élèves et/ou leur enseignant sont épuisés, les conséquences sont démultipliées.

Nous posons la question : où s'arrête la responsabilité des enseignants ? Ils ne sont ni médecins, ni infirmiers, ni éducateurs spécialisés, ni psychologues. L'institution ne peut plus compenser le manque de moyens en transférant systématiquement la charge des dysfonctionnements sur les équipes. On atteint une limite que les enseignants ne peuvent plus durablement supporter.

Autre exemple de cette fin d'année : l'exercice des missions des enseignants est lourdement entravé par la faillite des outils numériques de l'Éducation nationale. Ces dernières semaines ont été une épreuve d'usure pour l'ensemble des collègues.

Le remplissage des bulletins sur le LSU est devenu un parcours du combattant. Entre les indisponibilités répétées de la plateforme et les bugs majeurs liés à la nouvelle version d'ONDE, les équipes ont perdu un temps précieux et subi une pression inadmissible pour finaliser les documents à temps.

Cette nouvelle version d'ONDE a également profondément désorganisé le travail des directrices et directeurs d'école. Les dysfonctionnements sont si nombreux et paralysants que le support informatique lui-même l'avoue totalement, croulant sous des demandes qu'il ne peut plus traiter. Là encore, qui assume la responsabilité de ces choix techniques défailants ? Ce sont, comme toujours, les personnels des écoles qui pallient les manquements techniques par leur surtravail et leur patience.

Nos exigences pour cette CAPD

Le ministère vante régulièrement la "qualité de vie au travail" et la prévention des risques psychosociaux. Il est temps que ces orientations se traduisent par des actes concrets.

Commençons aujourd'hui, Monsieur le Directeur Académique, par ce qui relève directement de vos leviers et de votre responsabilité administrative : ne contraignez pas des personnels épuisés à exercer à temps plein alors qu'ils expriment le besoin légitime d'un temps partiel. La CFDT-EFRP demande que l'ensemble des recours examinés ce jour reçoivent une réponse favorable. Personne ne comprendrait qu'une nouvelle fin de non-recevoir soit opposée à des collègues. La santé et le bien-être des personnels doivent enfin guider les décisions de notre administration.

Je vous remercie.